

**CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES
PERSONNES HABLES À VOTER**

DEMANDE DE SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-EM-437
DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 400 000\$ POUR L'ACQUISITION DE
VÉHICULES ET DE MACHINERIES DIVERSES**

Je, Anny Després, greffière adjointe, à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, certifie :

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter pour le *Règlement* numéro 2026-EM-437 décrétant une dépense et un emprunt de 3 400 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machineries diverses est de 10 365;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1 047;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare

- X que le *Règlement numéro* 2026-EM-437 décrétant une dépense et un emprunt de 3 400 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de machineries diverses est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 juin 2026, à 19 h 01.

Original signé

Anny Després, greffière adjointe

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

DÉCLARATION SOUS SERMENT

(Article 541 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Je soussignée, Arianne Lecomte de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts, déclare que je remplirai mes fonctions de responsable de registre conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Sainte-Agathe-des-Monts, ce 10 juin 2026

Original signé

Arianne Lecomte

Affirmé solennellement devant moi, à Sainte-Agathe-des-Monts,
Ce 10 juin 2026

Original signé

Anny Després
Greffière adjointe